

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 mars 2018 portant nomination des membres du jury du concours national d'internat en odontologie et du concours à titre européen en odontologie organisés au titre de l'année universitaire 2018-2019

NOR : SSAN1830170A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R.634-6 et R.634-20;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), et notamment l'article 2 (17°);

Vu l'arrêté du 17 novembre 2011 modifié relatif à l'organisation et au programme du concours d'internat en odontologie;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 portant ouverture du concours national d'internat en odontologie au titre de l'année universitaire 2018-2019;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 portant ouverture du concours d'internat en odontologie à titre européen pour les praticiens de l'art dentaire français, andorrans ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2018-2019;

Vu le tirage au sort effectué le 5 février 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury du concours national d'internat en odontologie et du concours européen en odontologie organisés au titre de l'année universitaire 2018-2019 :

1° En qualité de président du jury

Pr Marc Bolla.

2° En qualité de membres titulaires

Pr Marie-Christine Alric Goldsmith.

Mme Vanessa Baaroun.

M. Thibault Becavin.

Pr Hervé Boutigny-Vella.

Mme Maria Clothilde Carra.

Pr Jean-Christophe Farges.

M. Pascal Garrec.

Mme Sophie Jung.

Pr Bernard Levallois.

Mme Isabelle Lopez.

Pr Marie-Cécile Manière.

Mme Céline Melin.

Pr Loredana Radoi Pervillhac.
Pr Michel Sixou.
Pr Catherine Strazielle.
M. Paul Tramini.
Pr Jean-Luc Veyrone.
Mme Claudine Wulfman.

3° En qualité de membres suppléants

M. Pierre Michaillesco.
Pr Marysette Folliguet.
M. Jean-Marie Marteau.
Pr Bruno Tavernier.
Pr Marie-José Boileau.
M. Patrick Limbour.
Pr Jean-Jacques Morrier.
Pr Olivier Robin.
Pr Olivier Sorel.
Pr Jean Luc Davideau.
Pr Fani Anagnostou Theodorou.
Pr Corinne Tardieu.
Pr Olivier Bruno Hamel.
Mme Sophie Myriam Dridi.
Pr Agnes Myriam Bloch-Zupan.
Pr Jean-Christophe Fricain.
M. Eric Leforestier.
Pr Catherine Nabet.
Pr Michel Ruquet.
M. Jean-Christophe Coutant.
Pr Catherine Chaussain.
Pr Stéphane Simon.
M. Stéphane Viennot.
M. Emmanuel d'Incau.
Mme Madline Houchmand Cuny.
Mme Céline Clément.
M. Olivier Romieu.
Mme Karen Vallaeys.
Pr Maryline Minoux.
Pr Géraldine Lescaille.
M. Benjamin Fournier.
Mme Kerstin Gritsch.
Mme Marie-Cécile Valera.
Mme Elvire Le Norcy.
Mme Elisabeth Dursun.
Pr Brigitte Grosogeat.

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 mars 2018.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. TOUPILLIER*